

La démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

MAJ sept 2024

✓ La RSE... quesako ?

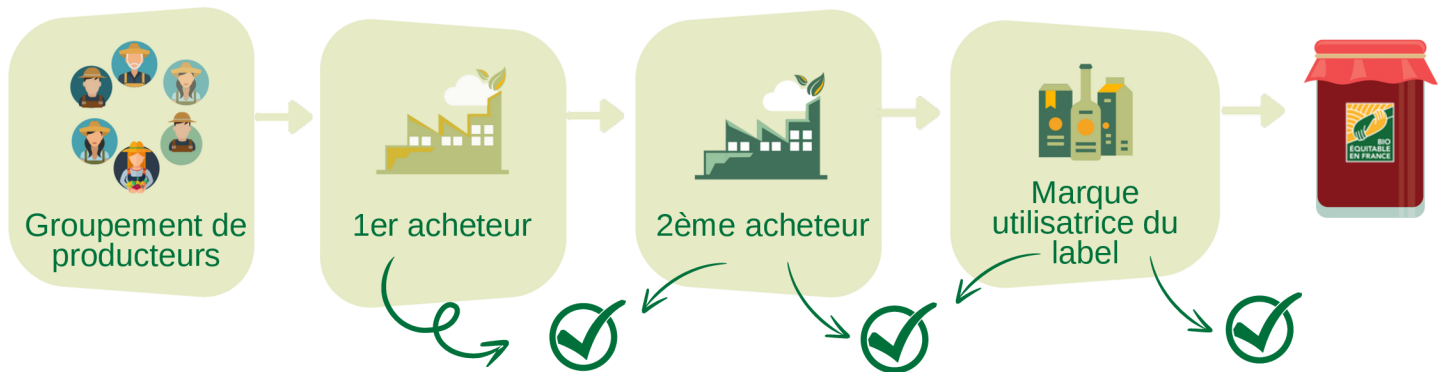
“La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. En d'autres termes, la RSE désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de **sept thématiques centrales** :

1. la gouvernance de l'organisation,
2. les droits de l'homme,
3. les relations et conditions de travail,
4. l'environnement,
5. la loyauté des pratiques,
6. les questions relatives aux consommateurs,
7. les communautés et le développement local.”

Source : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse>

Ainsi notre label Bio Équitable en France peut affirmer avoir un impact positif tout au long de la chaîne de valeur : de la fourche à la fourchette !



✓ Que demande notre référentiel ?



+ de 50 ETP

Démarche formalisée par une labellisation externe de type RSE :



- de 50 ETP



OU

Démarche interne avec sélection de 5 thèmes RSE avec objectifs et indicateurs formalisés

gestion des déchets

bien-être au travail

santé & sécurité

égalité hommes-femmes

réduction des consommables

management participatif

avantages salariaux

impacts environnementaux

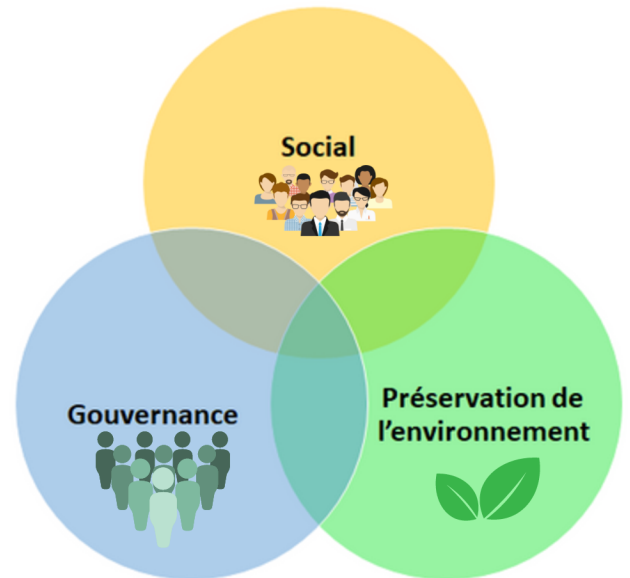
cycle de vie des produits

réduction des pertes

Nos 3 piliers d'une démarche RSE

La stratégie RSE d'une entreprise se base sur 3 piliers :

- **Pilier social** : ce pilier prend en compte la dimension sociale au sein de l'entreprise à travers le bien-être des employés, la santé et la prévention, la formation, la diversité, l'équité au travail.
- **Pilier environnemental** : L'activité de l'entreprise doit également préserver l'environnement grâce à des actions concrètes comme la gestion durable des ressources (tri, recyclage des déchets...), réduction des émissions de GES...
- **Pilier Gouvernance**: Enfin, l'organisation de la gouvernance et du pilotage de la stratégie RSE est un axe primordial : engager une réflexion collective et fédérer les équipes d'une entreprise autour de la personne en charge de la coordination de la RSE permettra d'atteindre plus aisément les objectifs fixés collectivement.



Définir ses parties prenantes prioritaires



L'entreprise prend en compte les attentes et les besoins de **ses parties prenantes** dans l'élaboration de sa stratégie RSE : pourquoi?

Les activités de l'entreprise impactent positivement ou négativement ses parties prenantes. L'objectif est donc de pouvoir les considérer en mettant en place des actions concrètes permettant de limiter les impacts négatifs potentiellement engendrés par l'entreprise.

Pour cela, un état des lieux de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise doit être fait ainsi que l'évaluation du niveau d'impact (fort, moyen, faible). Les actions à mettre en place au travers de différents critères RSE prendront en compte en priorité les parties prenantes subissant de forts impacts négatifs liés aux activités de l'entreprise.

Par exemple : si l'entreprise rejette des fluides polluants les eaux et/ou l'air, une des parties prenantes prioritaire sera l'asso citoyenne locale, les ONG environnementales...

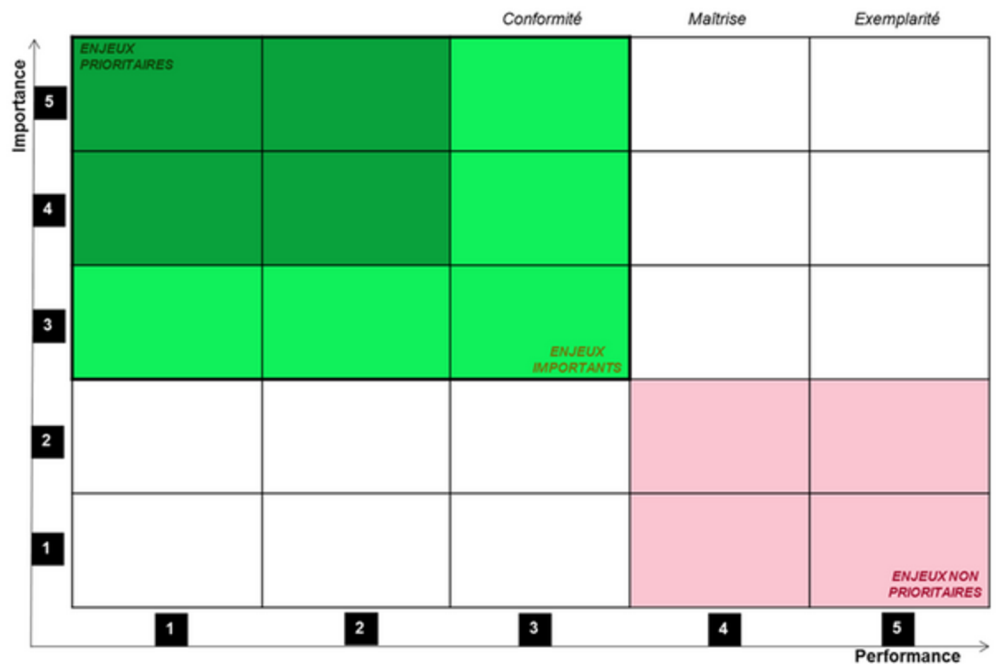
Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur le site ou contacter Amandine Laurent, chargée de labellisation : contact@bio-equitable-en-france.fr

✓ Identifier les enjeux phares liés aux activités de l'entreprise

L'entreprise identifie ses enjeux phares pour définir ses axes de progrès à travailler dans une **démarche d'amélioration continue**

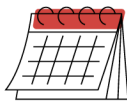
Par exemple : Une entreprise utilisatrice d'eau en quantité importante (lavage de légumes dans une légumerie) va définir un critère de réutilisation/recyclage de l'eau usée, et non pas une réduction de la consommation de papier...



Matrice de matérialité

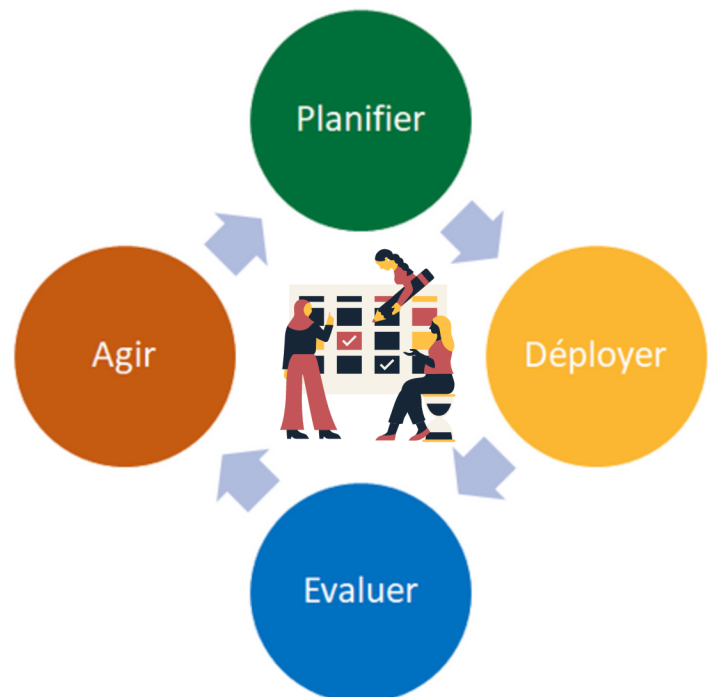
✓ Définir des indicateurs et objectifs réalisables

Après avoir identifié ses enjeux prioritaires, l'entreprise définit **ses critères et ses objectifs quantifiés** en élaborant un tableau de suivi à 2,3 ans ou 5 ans.



Ces objectifs doivent répondre à l'acronyme "SMART" :

- S : Spécifiques
- M : Mesurables
- A : Atteignables
- R : Réalistes
- T : Temporalisés



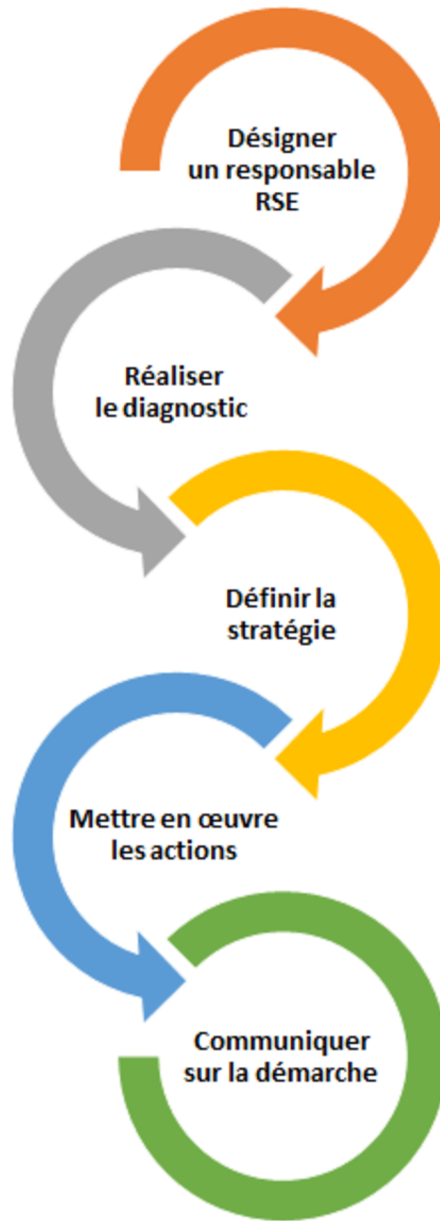
Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur le site ou contacter Amandine Laurent, chargée de labellisation : contact@bio-equitable-en-france.fr

Les étapes de la démarche

Evaluer la situation actuelle de l'organisation sur les différents aspects de la RSE (gouvernance, environnement, social), sous forme de forces et de faiblesses, d'identifier les parties prenantes et de classer les sujets prioritaires.

Déployer les actions pour atteindre les objectifs fixés, en mobilisant les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles) et en impliquant au maximum les parties prenantes et notamment les salariés. Le suivi régulier des résultats chiffrés sous forme de bilan annuel permet d'adopter un processus d'amélioration continue.



Embaucher une personne ou proposer cette responsabilité à l'un des salariés permettra de mener la démarche d'abord sous forme de projet (mise en place) puis de façon pérenne (amélioration continue).

Fixer des objectifs correspondant aux enjeux prioritaires, les actions prévues ainsi que des indicateurs de performance (SMART).

Valoriser ses engagements et ses résultats auprès des parties prenantes, en utilisant des supports adaptés (rapport annuel, site web, réseaux sociaux...) en respectant les principes de transparence et de sincérité.

Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur le [site](https://www.bio-equitable-en-france.fr) ou contacter Amandine Laurent, chargée de labellisation : contact@bio-equitable-en-france.fr

Exemple de thématiques proposées par Bio Équitable en France

GOUVERNANCE

- 1. L'entreprise prend en compte les attentes de ses parties prenantes dans l'exercice de son activité
- 2. L'entreprise identifie ses enjeux RSE et se donne les moyens de déployer ses engagements RSE dans une démarche d'amélioration continue sur les piliers de la RSE (environnement, social et sociétal)
- 3. L'entreprise quantifie et mesure des indicateurs de type RSE (environnement, social et sociétal)
- 4. L'entreprise sensibilise et implique ses parties prenantes internes dans la mise en œuvre de sa démarche RSE



SOCIAL

- 5. L'entreprise identifie ses enjeux sociaux et définit une politique responsable des ressources humaines incluant notamment un volet sur l'égalité hommes-femmes, le bien-être au travail, la formation des salariés, la santé, la sécurité,...
- 6. L'entreprise favorise le dialogue social et les modes de management participatif avec l'ensemble de ses collaborateurs
- 7. L'entreprise met en place un plan de formation continue de ses collaborateurs incluant notamment la formation sur le commerce équitable
- 8. L'entreprise garantit un cadre de travail sûr et agréable à l'ensemble de ses collaborateurs
- 9. L'entreprise offre une rémunération et des avantages salariaux valorisants et attractifs pour ses salariés



ENVIRONNEMENTAL

- 10. L'entreprise identifie ses impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits
- 11. L'entreprise améliore son empreinte environnementale dans l'exercice de son activité par la réduction de ses consommations de ressources : eau, électricité, gaz, emballages, consommables, ...
- 12. L'entreprise met en place un suivi de ses entrées de matières premières et sorties de produits finis et tente de réduire les pertes



Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur le [site](https://www.bio-equitable-en-france.fr) ou contacter Amandine Laurent, chargée de labellisation : contact@bio-equitable-en-france.fr

✓ Les facteurs clés de réussite

1. **Le pilotage** : identifier une personne pour conduire la démarche et assurer le suivi de sa mise en oeuvre



2. En phase de démarrage, mettre en place la stratégie RSE sous forme de **gestion de projet** (rétroplanning, objectifs des différentes phases du projet, etc...)



3. S'assurer de l'**engagement de la direction** (revue de direction) : étape indispensable pour aboutir et mettre en oeuvre la démarche



4. Impliquer le plus possible **tous les salariés** de l'entreprise

5. Mettre la RSE **au service de la performance** de l'entreprise : élaborer une démarche **utile et valorisante**



✓ Une démarche RSE au service de l'entreprise

Faire des **économies** en réduisant la consommation d'énergie



Développer la **fierté d'appartenance** des salariés à l'entreprise



Anticiper **les risques**



Anticiper les **contraintes réglementaires**

Cultiver une **image positive** de l'entreprise



S'adapter aux **nouveaux marchés** en développant de nouveaux créneaux

Se différencier des concurrents en proposant des produits innovants



Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur le [site](#) ou contacter Amandine Laurent, chargée de labellisation : contact@bio-equitable-en-france.fr